

219C0667  
FR0004038263-FS0362

17 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PARROT**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2019, la société Horizon<sup>1</sup> (10 bis avenue de la Grande Armée, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2019, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société PARROT et détenir 17 277 158 actions PARROT représentant autant de droits de vote<sup>2</sup>, soit 57,26% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Horizon a précisé détenir (i) 14 927 810 BSA 1<sup>4</sup>, et (ii) 15 079 114 BSA 2<sup>5</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions PARROT dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Horizon<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par M. Henri Seydoux.

<sup>2</sup> Hors les 612 179 actions autodétenues par la société PARROT, soit 2,03% de son capital.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 30 174 681 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société PARROT autodétient 612 179 actions).

<sup>4</sup> Les BSA 1 sont devenus immédiatement exerçables à compter de la publication par l'AMF de l'avis de dépôt du projet d'offre, le 29 janvier 2019, et jusqu'au 15 décembre 2022 inclus, 24 BSA 1 donnant le droit de souscrire à 2 actions PARROT au prix de 32,66 € par action. Il existe à ce jour 17 575 278 BSA 1. Les BSA 1 ont été admis aux négociations sur Euronext Paris, le 6 février 2019, sur demande de la société PARROT.

<sup>5</sup> Les BSA 2 sont devenus immédiatement exerçables à compter de la publication par l'AMF de l'avis de dépôt du projet d'offre, le 29 janvier 2019, et jusqu'au 15 décembre 2022 inclus, 28 BSA 2 donnant le droit de souscrire à 3 actions PARROT au prix de 42,34 € par action. Il existe à ce jour 17 575 278 BSA 2. Les BSA 2 ont été admis aux négociations sur Euronext Paris, le 6 février 2019, sur demande de la société PARROT.

<sup>6</sup> Cf. notamment D&I 219C0631 en date du 11 avril 2019.